



Les stages

L'IFSI MGEN est adossé à l'Institut MGEN de La Verrière

L'institut MGEN de La Verrière a été fondé en 1959.

En 2016 il met en œuvre son nouveau projet d'architecture qui rassemble sur un même site l'ensemble de ses activités :

Un pôle de psychiatrie adulte composée de 4 unités :

- ✓ La psychiatrie générale du secteur psychiatrique 78G15,
- ✓ La psychiatrie post-urgence territoriale (Yvelines Sud),
- ✓ La psychiatrie de la personne âgée,
- ✓ La psychiatrie et addictologie.

Un pôle de psychiatrie et de psychopathologie de l'adolescent et du jeune adulte.

Un pôle de Médecine et de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) :

- ✓ Une activité de gériatrie (court séjour médecine, SSR, unité cognitivo-comportementale),
- ✓ Une activité de soins palliatifs,
- ✓ Une activité d'addictologie.

Un pôle EHPAD :

- ✓ Une unité "Grande Dépendance",
- ✓ Une unité dédiée à la maladie d'Alzheimer,
- ✓ Une unité dédiée aux pathologies psychiatriques chroniques vieillissantes.

L'organisation des stages

Au cours de leur formation les étudiants réalisent 60 semaines de stage, sur la base de 35 heures par semaine :

- ✓ 15 semaines en 1^{ère} année,
- ✓ 20 semaines en 2^{ème} année,
- ✓ 25 semaines en 3^{ème} année,

Parcours de l'étudiant en stage, dans les grands domaines suivants :

- ✓ Soins individuels ou collectifs sur les lieux de Vie (LV),
- ✓ Soins de longue durée, et en soins de suite et réadaptation (LS),
- ✓ Soins de courte durée (CD),
- ✓ Soins en psychiatrie et en santé mentale (Psy).

L'IFSI propose et gère les stages des étudiants, grâce à ses partenariats avec des établissements du secteur sanitaire et médico-social (Voir annexe 1).

L'IFSI accompagne les étudiants dans la construction du projet professionnel et dans l'acquisition des compétences infirmières.

L'étudiant peut lui même trouver son terrain de stage s'il correspond aux orientations pédagogiques de l'IFSI et à son projet professionnel. Sous certaines conditions ce stage pourra avoir lieu en province.

Un stage à l'international est possible en troisième année. Il permet de découvrir d'autres systèmes de santé et de formation infirmière.

Ces choix sont toujours soumis à la validation de l'équipe pédagogique et de la Directrice

Indemnités de stage et remboursement des frais de transport

Le versement des indemnités de stage et le remboursement des frais de transport sont effectués à terme échu.

Indemnités de stage :

Une indemnité de stage est versée aux étudiants. Le montant de cette indemnité est fixée sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine à :

- ✓ 28 € hebdomadaire en 1^{ère} année,
- ✓ 38 € hebdomadaire en 2^{ème} année,
- ✓ 50 € hebdomadaire en 3^{ème} année.

Remboursement des frais de transport :

Les frais de transport des étudiants pour se rendre sur les lieux de stage sont pris en charge selon les modalités suivantes :

- ✓ Le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe,
- ✓ Le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'IFSI ou le domicile lorsque celui-ci est plus proche du lieu de stage,
- ✓ Le trajet peut être effectué en transport en commun. Il est remboursé sur justificatif,
- ✓ Le trajet peut être effectué en véhicule personnel. Le taux de remboursement est fixé par arrêté.

Etablissement d'une convention de stage

Une convention est établie pour chaque stage. Chaque étudiant prend connaissance du modèle de convention en début d'année.

Elle est signée par l'IFSI et l'établissement d'accueil. Elle précise les conditions d'accueil et les engagements de chaque partie. (Voir annexe 2).

Evaluation des compétences en stage

Le portfolio :

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers. (Voir annexe 3).

L'IFSI MGEN a fait le choix de mettre en place une version électronique du portfolio : le *e-portfolio*.

Nos établissements partenaires de stage – Annexe 1

- ✓ Soins individuels ou collectifs sur les lieux de Vie (LV),
- ✓ Soins de longue durée, et en soins de suite et réadaptation (LS),
- ✓ Soins de courte durée (CD),
- ✓ Soins en psychiatrie et en santé mentale (Psy).

	Type	Etablissements d'accueil	Dpt
1	LV	Cab. Inf. Centre André Vésale - Neauphle	78
2	LV	Cab. Inf. d'Athènes - Elancourt	78
3	LV	Cab. Inf. Galarme et Samson - Vernouillet	78
4	LV	Cab. Inf. JM FERNANDEZ - Versailles	78
5	LV	Cab. Inf. LAVABRE - Les Clayes	78
6	LV	Centre Médical Pasteur - Maurepas	78
7	LV	CGC Léopold Bellan - Magnanville	78
8	LV	CH de la Mauldre - Jouars Pontchartrain	78
9	LV	CH Plaisir	78
10	LV	CH Rambouillet	78
11	LV	Collège La Fosse aux Dames - Les Clayes	78
12	LV	Crèche Babilou - Guyancourt	78
13	LV	Crèche Cœur d'Enfant - Neauphle	78
14	LV	Crèche familiale - Bois d'Arcy	78
15	LV	Crèche Les Z'Acrobates - Trappes	78
16	LV	Crèche Tom Pouce - Elancourt	78
17	LV	Etablissement Français du Sang - Le Chesnay	78
18	LV	EHPAD d'Ablis	78
19	LV	EHPAD Georges Rosset - Rambouillet	78
20	LV	EHPAD La Rose des Vents - Villennes s/Seine	78
21	LV	FAM Maison des Aulnes - Maule	78
22	LV	Foyer des Saules - Magny-les-Hameaux	78
23	LV	Hôpital Gériatrique - Chevreuse	78
24	LV	IDE Libérale A. CARCAUD - Maurepas	78
25	LV	IDEL Brice Lagarde - Elancourt	78
26	LV	IDEL Brigitte CRESCENCE - Le Perray en Yvelines	78
27	LV	IDEL HIMMI Zahira - Trappes	78
28	LV	IDEL Imane MAARIK - Mantes La Jolie	78
29	LV	IDEL Laure BALTAZAR - Le Perray en Yvelines	78
30	LV	IDEL Rouland Sylvie - Plaisir	78

	Type	Etablissements d'accueil	Dpt
31	LV	IDEL Vanessa BOCHU - Les Essarts-le-Roi	78
32	LV	Inf Scolaire Collège A. Dumas - Maurepas	78
33	LV	Inf Scolaire E.R.P.D. - La Verrière	78
34	LV	KORIAN Clairefontaine - Clairefontaine	78
35	LV	KORIAN Hameau du Roy - Le Chesnay	78
36	LV	KORIAN Parc de l'Abbaye - St Cyr L'Ecole	78
37	LV	KORIAN Val d'Essonne - Maurepas	78
38	LV	Lycée Gal et Tech Plaine de Neauphle - Trappes	78
39	LV	Lycée Prof. L. Blériot - Trappes	78
40	LV	Maison Saint Louis - Versailles	78
41	LV	MAS Les Mesnuls - Les Mesnuls	78
42	LV	MGEN Résidence Denis Forestier - La Verrière	78
43	LV	Maison de Retraite des Sœurs Augustines - Versailles	78
44	LV	Maison de Retraite Fort Manoir - Le Mesnil St Denis	78
45	LV	Maison de Retraite Le Bel Air - Thiverval Grignon	78
46	LV	Médecine du Travail - Château de Versailles	78
47	LV	Médecine du Travail - Zodiac Aérospace - Plaisir	78
48	LV	Objectif Santé - Magny-les-Hameaux	78
49	LV	ORPEA St Rémy les Chevreuse	78
50	LV	REPOTEL Maurepas	78
51	LV	REPOTEL Voisins le Bretonneux	78
52	LV	Rés. de Maintenon - Noisy le Roi	78
53	LV	Rés. Les Sources - Fontenay le Fleury	78
54	LV	Résidence Montbuisson - Louveciennes	78
55	LV	Foyer des Israélites Réfugiés - Paris	75
56	LV	Foyer Dr J. Colin - Paris	75
57	LV	Cab. Inf. Gif sur Yvette	91
58	LV	ACMS Suresnes	92
59	LV	Cab. Inf. V. RAMET Ville d'Avray	92
60	LV	CH des 4 Villes - Sèvres	92
61	LV	EHPAD Lasserre - Issy les Moulineaux	92
62	LV	SSIAD Croix Rouge Française - Issy les Moulineaux	92
63	LV	Villa Beausoleil - Chaville	92
64	LV	EPD Louis Philibert - Le Puy Sainte Réparate	13
65	LV	IDEL Marseille	13
66	LV	IDEL Scolaire Lycée Prof	13
67	LV	IDEL Céline GUALANDI - Bastia	20
68	LV	Cab. Inf. Maintenon	28
69	LV	Cab. Inf. de la Gare - Quimper	29
70	LV	Cab. Inf. LOSTANLEN	29
71	LV	Cab. Inf. Penhars - Quimper	29

	Type	Etablissements d'accueil	Dpt
72	LV	CDAS de Chateaulin	29
73	LV	Multi Accueil Petits Mousles	29
74	LV	Cab. Inf. SCIGLIANO - Perols	34
75	LV	IDEL CHAMACK TAAROUST Leïla	34
76	LV	SSIAD Rennes	35
77	LV	IDEL BONNET	66
78	LV	IDEL BOURDIER	83
79	LV	IDEL CHENOT - APT	84
80	LV	IDEL J. VIAL - Le Pontet	84
81	LV	IDEL BURNER Elodie	971
82	LV	Cab. Inf. Stéphanie DANNEQUIN	972
83	LV	IDEL Christiane GRONDIN	974
84	LV	Association HOPIGO - Pondichéry	Vietnam
85	LS	Centre de Convalescence d'Aubergenville	78
86	LS	Centre des Côtes - Les Loges	78
87	LS	Centre Hospitalier de la Mauldre - Jouars Pontchartrain	78
88	LS	Centre Hospitalier de Plaisir	78
89	LS	CERRSY Rambouillet	78
90	LS	CLINEA Saint Rémy -St Rémy les Chevreuses	78
91	LS	Clinique Porte Verte - Versailles	78
92	LS	Clinique Saint Louis - Poissy	78
93	LS	CPR Bullion	78
94	LS	Hôpital du Vésinet - Le Vésinet	78
95	LS	Hôpital Gériatrique - Chevreuse	78
96	LS	KORIAN C3S - Sartrouville	78
97	LS	KORIAN Le Grand Parc - Guyancourt	78
98	LS	KORIAN Val de Seine - Louveciennes	78
99	LS	Maison de Famille l'Oasis - St Rémy les Chevreuse	78
100	LS	MGEN CESSRIN - Maisons Laffitte	78
101	LS	MGEN Résidence Denis Forestier - La Verrière	78
102	LS	Fondation Ildys - Brest	29
103	LS	Centre Hospitalier de Coutances	50
104	LS	CRRF Le Normandy	50
105	LS	Centre Hospitalier Bagnères de Bigorre	65
106	LS	M. d'Enfants Diététique et Thermale	65
107	LS	Clinique La Pinède - Saint-Estève	66
108	LS	IMM Mar Vivio	85
109	LS	Centre Hospitalier de Bligny - Briis sous Forges	91
110	LS	Centre Hospitalier Orsay	91
111	LS	CMP Varennes-Jarcy	91
112	LS	La Martinière - Saclay	91

	Type	Etablissements d'accueil	Dpt
113	LS	Centre Hospitalier des 4 Villes - Sèvres	92
114	LS	Clinique de la Défense - Nanterre	92
115	LS	Clinique de Soins de Suite L'Amandier - Chatenay Malabry	92
116	LS	Clinique du Mont Valérien	92
117	LS	Clinique du Parc de Vanves - Issy les Moulineaux	92
118	LS	Clinique MONTEVIDEO - Boulogne	92
119	LS	Hôpital Raymond Poincaré - Garches	92
120	LS	IPO de Coimbra - Portugal	Portugal
121	CD	Centre Cardiologique d'Evêquemont	78
122	CD	Centre Hospitalier André Mignot - Le Chesnay	78
123	CD	Centre Hospitalier de la Mauldre - Jouars Pontchartrain	78
124	CD	Centre Hospitalier de Plaisir	78
125	CD	Centre Hospitalier de Poissy	78
126	CD	Centre Hospitalier Rambouillet	78
127	CD	Centre Hospitalier St Germain en Laye	78
128	CD	Centre Hospitalier Privé de l'Europe - Le Port Marly	78
129	CD	Clinique Saint Louis - Poissy	78
130	CD	CLINEA Saint Rémy -St Rémy les Chevreuses	78
131	CD	Clinique de la Maye -Versailles	78
132	CD	Clinique Les Franciscaines - Versailles	78
133	CD	Clinique de la Porte Verte - Versailles	78
134	CD	Hôpital de Houdan	78
135	CD	Hôpital Privé de Parly II - Le Chesnay	78
136	CD	Hôpital Privé de l'Ouest Parisien - Trappes	78
137	CD	MGEN Résidence Denis Forestier - La Verrière	78
138	CD	Polyclinique Mantaise	78
139	CD	Centre Hospitalier des Quinze-Vingts	75
140	CD	Clinique Jeanne d'Arc - Paris	75
141	CD	Clinique V. Hugo - Paris	75
142	CD	GH La Pitié-Salpêtrière	75
143	CD	HIA Percy	75
144	CD	HU Necker-Enfants Malades - Paris	75
145	CD	Institut Mutualiste Montsouris	75
146	CD	Le Silence des Justes - Paris	75
147	CD	Centre Hospitalier Orsay	91
148	CD	Centre Hospitalier de Bligny - Briis sous Forges	91
149	CD	Centre Chirurgical Pierre Cherest - Paris	92
150	CD	Centre Chirurgical du Val d'Or - St Cloud	92
151	CD	Centre Hospitalier des 4 Villes	92
152	CD	Clinique de la Porte de St Cloud	92
153	CD	Hôpital Ambroise Paré - Boulogne	92

	Type	Etablissements d'accueil	Dpt
154	CD	Hôpital Antoine Bécère - Clamart	92
155	CD	Hôpital Raymond Poincaré - Garches	92
156	CD	Hôpital STELL - Rueil Malmaison	92
157	CD	Hôpital FOCH - Suresnes	92
158	CD	Hôpital Privé d'Antony	92
159	CD	Hôpital Privé Marie Lannelongue - Le Plessis Robinson	92
160	CD	Institut Européen de Chirurgie Esthétique et Plastique - Boulogne-Billancourt	92
161	CD	Institut Hospitalier Franco-Britannique - Levallois-Perret	92
162	CD	Clinique Toutes Aures - Manosque	4
163	CD	Centre Hospitalier de Carcassonne	11
164	CD	Centre Hospitalier La Ciotat	13
165	CD	Hôpital St Joseph - Marseille	13
166	CD	Centre Hospitalier Universitaire de Caen	14
167	CD	Centre Hospitalier de Bastia	20
168	CD	Polyclinique Maymard - Bastia	20
169	CD	Centre Hospitalier de Quimper	29
170	CD	CHRU de Brest	29
171	CD	HIA Brest	29
172	CD	Polyclinique Quimper	29
173	CD	Clinique Médicale du Mas du Rochet - Castelnaud-le-Lez	34
174	CD	Centre Hospitalier Belledonne	38
175	CD	Centre Hospitalier de Coutances	50
176	CD	Pôle de Santé du Plateau - Meudon	92
177	CD	Polyclinique Pointe-à Pître	971
178	CD	Centre Hospitalier Universitaire de Fort de France	972
179	CD	Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique	972
180	CD	Hôpital de Viana do Castelo	Portugal
181	PSY	Centre Hospitalier de Plaisir	78
182	PSY	Clinique d'Yveline - Vieille Eglise en Yveline	78
183	PSY	FAM Troas - Guyancourt	78
184	PSY	Institut MGEN de La Verrière	78
185	PSY	Institut Mutualiste Montsouris - Paris	75
186	PSY	Centre Hospitalier Orsay	91
187	PSY	Centre Hospitalier Théophile Roussel - Montesson	92
188	PSY	Clinique Dupré - Sceaux	92
189	PSY	Clinique MGEN du Lac - Rueil Malmaison	92
190	PSY	ERASME - Antony	92
191	PSY	Centre Hospitalier de Bastia	20
192	PSY	Clinique SAN ORNELLO	20
193	PSY	Clinique KERFRIDEN - Châteaulin	29
194	PSY	Clinique Pen An Dalar - GUIPAVAS	29

Convention de stage – Annexe 2



GRUPE vyv

MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
INSTITUT NATIONAL MARCEL RIVIERE
78322 LA VERRIERE CEDEX

CONVENTION DE STAGE

La présente convention est établie

ENTRE : L'Etablissement :

représenté par : la Direction des Ressources Humaines, Monsieur ou Madame...

d'une part,

ET : L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS de la M.G.E.N.
Action Sanitaire et Sociale à La Verrière
13 avenue de Montfort – CS 70444 – La Verrière – 78322 LE MESNIL SAINT DENIS Cedex

représenté par la Directrice, Madame Patricia TERRIOUX

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de formation du stagiaire de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ci-dessus mentionné.

Le nombre d'étudiants accueillis chaque année et les dates de stage sont fixés d'un commun accord entre le Directeur de l'Etablissement d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) STAGIAIRE(S) :

NOM et Prénom :

Qualité : Etudiant en année, semestre

Motif du stage :

Service :

Dates de stage : du au

ARTICLE 2 : Objectifs

Les objectifs du stage et sa durée sont fixés par le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers en accord avec l'Etablissement d'accueil, en fonction du référentiel de formation du stagiaire.

ARTICLE 3 : Responsabilité de l'encadrement

Le stage qui fait l'objet de la présente convention a pour but exclusif la formation de l'étudiant(e) concerné(e).

Pendant la durée de son stage, l'étudiant(e) demeure sous l'autorité administrative de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et qui conserve, à son égard, l'entière responsabilité pédagogique. Il(elle) est suivi(e) par le formateur référent du lieu de stage.

En référence à la charte d'encadrement, l'Etablissement accueillant l'étudiant(e) désigne parmi ses agents, un maître de stage qui est l'interlocuteur du Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers.

Les étudiants peuvent être amenés à revenir à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers pendant la période de stage pour une activité pédagogique. La date de cette activité est portée à la connaissance du responsable de l'Etablissement d'accueil et peut avoir un caractère obligatoire. Dans ce cas, l'étudiant(e) ne compense pas les heures dédiées.

Les étudiants peuvent assister aux cours magistraux universitaires dont les plages horaires sont communiquées à l'Etablissement d'accueil en début de stage. L'Etablissement d'accueil organise et favorise la participation de l'étudiant(e) à ces cours, en particulier en rendant compatible la présence à l'université et la présence en stage.

Dans le cadre du temps de stage, l'étudiant(e) est autorisé(e) à participer à des activités extérieures à l'Etablissement d'accueil. L'Etablissement et/ou l'étudiant(e) en informe au préalable l'Institut de Formation en Soins Infirmiers ou le formateur référent du lieu de stage. Ces activités ont donné lieu à l'information du suivi pédagogique de l'étudiant(e) qui en a accepté le principe ou non.

En cas de difficultés rencontrées par l'étudiant(e) en stage, l'établissement d'accueil s'engage à informer l'IFSI et le référent de stage le plus rapidement possible afin d'analyser la situation et d'essayer d'y remédier.

ARTICLE 4 : Respect de l'Etablissement d'accueil

L'étudiant(e) s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Etablissement d'accueil ainsi que les horaires de présence, définit entre les parties suivant la réglementation en vigueur. Il est soumis aux règles du secret professionnel et de la discrétion professionnelle.

Si l'étudiant(e) a accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes soignées, le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – après réception d'un rapport circonstancié – peut décider, en accord avec le responsable du lieu de stage, de sa suspension ou de son arrêt.

ARTICLE 5 : Travaux spécifiques

L'Etablissement d'accueil doit permettre à l'étudiant(e) de réaliser des travaux dans le cadre de son cursus.

ARTICLE 6 : Rémunération

L'étudiant(e) ne peut prétendre à aucune rémunération pendant son stage.

L'Etablissement d'accueil n'est pas tenu de prendre à sa charge les frais d'hébergement et de repas. En outre, l'Etablissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de l'étudiant(e).

ARTICLE 7 : Assurances - accidents

L'étudiant(e) est garanti(e) au plan individuel (accident du travail, du trajet, maladies professionnelles) et est couvert au titre de la responsabilité civile professionnelle (accidents corporels et matériels) par l'assurance souscrite auprès de la MAIF par la MUTUELLE GENERALE de l'EDUCATION NATIONALE.

En cas d'accidents survenant à l'étudiant(e), soit au cours du stage, soit au cours du trajet, l'Etablissement d'accueil s'engage à prévenir immédiatement le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et à faire parvenir le plus rapidement possible les déclarations nécessaires.

En cas d'accident par exposition au sang (A.E.S.), l'Etablissement d'accueil s'engage à prévenir l'étudiant(e) de la conduite à tenir et à lui donner les moyens de mettre en œuvre la procédure mise en place pour le personnel.

ARTICLE 8 : Aptitude et vaccination

Les étudiant(e)s répondent aux exigences réglementaires concernant l'aptitude physique et psychologique attestées par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé et la protection vaccinale obligatoire et réglementaire.

ARTICLE 9 : Absence

En cas d'absence pour quelque raison que ce soit, l'étudiant(e) est tenu(e) de prévenir et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Etablissement d'accueil par téléphone. Cette absence sera notifiée sur la feuille de stage.

ARTICLE 10 : Evaluation

L'Etablissement d'accueil s'engage à participer aux évaluations réglementaires.

A l'issue du stage, le tuteur est tenu d'assurer l'évaluation des compétences acquises en collaboration avec les professionnels de proximité ayant effectivement assurés l'encadrement de l'étudiant(e). Il renseigne la feuille de stage. L'étudiant(e) participe de manière réglementaire à la rédaction de son portfolio avec l'aide du tuteur et de l'équipe encadrante.

ARTICLE 11 : Engagement

La présente convention prendra effet : du au

La convention est conclue pour toute la durée du stage. **Le stage ne peut pas aller au-delà des dates indiquées.**

Un exemplaire doit être retourné, daté et signé, par le représentant de l'Etablissement d'accueil à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers avant le début du stage.

Cette convention peut être résiliée, à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois.

ARTICLE 12 : Timbres et enregistrement

La présente convention est exonérée des frais de timbre et dispensée de frais d'enregistrement.

Fait en double exemplaires le

Lu et approuvé
La Direction des Ressources Humaines

Lu et approuvé
La Directrice de l'IFSI
Patricia TERRIOUX

Cachet de l'Etablissement

Cachet de l'IFSI



L' *eportfolio* de Berger-Levrault est une version numérique (accessible par Internet) du portfolio de l'étudiant infirmier (conforme au référentiel de formation Infirmier).

L' *eportfolio* vous permet d'accéder à votre portfolio en ligne, de compléter vos différentes fiches et de générer une version PDF du portfolio afin de l'imprimer en vue de la présentation au jury final.

Veuillez trouver, ci-dessous, le mode opératoire pour vous connecter à l' *eportfolio* étudiant en soins infirmiers de l'**IFSI MGEN de La Verrière**.

1 - CONNEXION AU PROFIL ETUDIANT :

Vous recevrez votre identifiant de connexion et votre mot de passe en début d'année scolaire sur votre adresse mail communiquée à l'IFSI. Nous vous conseillons de les tester dès réception.

1-1 – Connexion au site *eportfolio* de votre institut :

- **Soit à partir de votre mail contenant votre identifiant et votre mot de passe**

Vous pouvez accéder au site de l' *eportfolio* de l'IFSI MGEN de La Verrière en cliquant sur l'adresse (lien) qui figure dans le mail.

Vous arrivez sur la page d'accueil du site.



- **Soit en faisant la manipulation manuellement :**

- o Connectez-vous sur Internet,
- o Saisissez dans la barre d'adresse le lien : <https://ifsi-mgen-laverriere.portfolio-infirmier.fr>,
- o Vous arrivez sur la page d'accueil du site.

1.2- Saisie de votre identifiant et de votre mot de passe :

- Saisissez manuellement votre identifiant de connexion : (Il s'agit de votre adresse mail) et votre mot de passe en respectant les majuscules, les minuscules et les espaces.

Le plus simple est de faire un copier/coller à partir du mail que vous a envoyé l'administrateur de l' *eportfolio*. Vous arrivez alors sur la page d'accueil de votre ePortfolio.

Votre mot de passe et votre identifiant sont strictement personnels et confidentiels. Ils ne doivent, en aucun cas être communiqués. Si vous ne les avez pas reçus dans votre boîte de réception, pensez à vérifier vos spams.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre mot de passe :

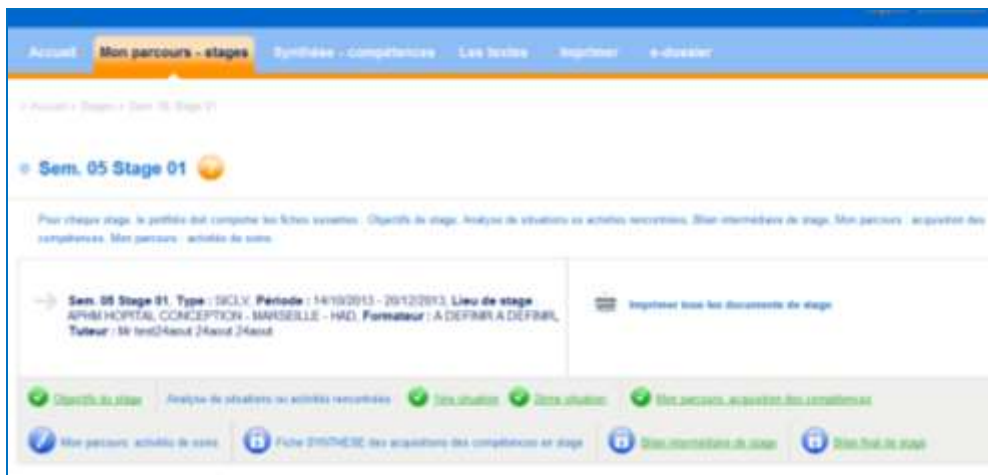
A partir de l'onglet "Accueil", cliquez en haut à gauche sur "Modifier votre mot de passe" et suivez les instructions.

2 – Accès à votre parcours de stage et aux fiches de l'ePortfolio

Sélectionnez votre stage. Vous visualisez alors les différentes fiches de votre stage.

2.1 – AVANT L'ARRIVEE DE L'ETUDIANT EN STAGE :

Vous remplissez la **fiche Objectifs du stage** (*Points forts acquis en formation, points à approfondir, objectifs de l'étudiant en début de stage*).



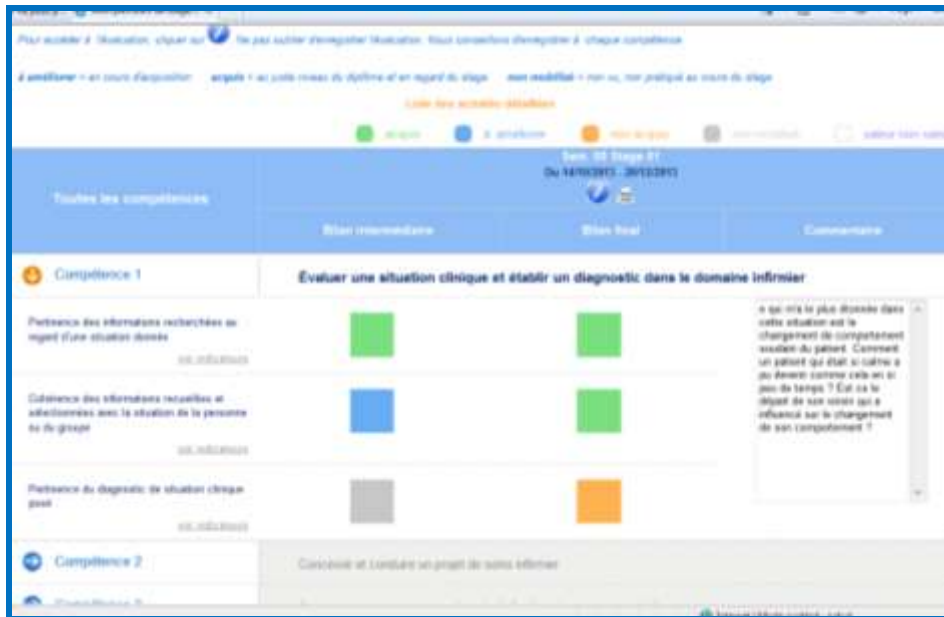
2 – PENDANT LE STAGE :

- Vous réajustez et complétez la fiche Objectifs du stage (Objectifs revus et discutés avec le tuteur avant la fin de la première semaine de stage, objectifs à d'autres moments du stage).
- Vous remplissez la fiche Analyse de situations ou activités rencontrées :
- 2 situations et/ou activités à analyser par l'étudiant, selon le modèle suivant pour un stage de 10 semaines)
- Vous choisissez une situation professionnelle qui suscite un questionnement tel que : Pourquoi, pour quelle demande, comment, en quoi, à quelles connaissances fait-on appel, quelles habiletés ont été nécessaires ?
- Vous présentez cette situation avec les détails pertinents pour construire la problématique, proposez des hypothèses, recherchez des connaissances appropriées, posez d'autres questions.
- S'il est important que vous questionniez la pratique des professionnels, il est essentiel que vous vous questionniez sur votre propre pratique.

➤ Avant le bilan intermédiaire :

- Vous vous auto évaluez dans mon parcours : acquisition des compétences dans la colonne “Bilan intermédiaire”.

Tous les critères doivent être évalués pour chaque compétence. Les indicateurs sont utilisés pour préciser à partir de quels éléments le critère peut être validé.



- Ne pas oublier de [enregistrer les compétences] pour enregistrer l’autoévaluation.
- Nous conseillons de valider à chaque compétence.
- Vous pouvez faire des commentaires pour chaque compétence et compléter les rubriques : Points positifs et axes d’amélioration – situées après le tableau des compétences.
- Vous vous auto évaluez sur la fiche “Mon parcours : activités de soins”.
- Ce tableau reprend les neuf activités du référentiel.

Vous pouvez également vous référer au référentiel d’activités disponible au-dessus du tableau des compétences dans **la liste des activités détaillées** (Annexe : référentiel d’activités).



➤ Le jour du bilan intermédiaire

- La Fiche **Bilan intermédiaire de stage** est à remplir en milieu de stage **exclusivement par le tuteur** au cours d'un entretien avec l'étudiant :
- Le tuteur se connecte avec son profil "tuteur" en utilisant ses identifiants et accède à votre stage.

Ce bilan intermédiaire obligatoire vous servira de base d'échanges lors de votre Bilan final de stage.

➤ Avant le bilan final de stage

- Vous vous **auto évaluez** dans "**mon parcours : acquisition des compétences**" dans la colonne "**Bilan final**".
- Tous les critères doivent être évalués pour chaque compétence. Les indicateurs sont utilisés pour préciser à partir de quels éléments le critère peut être validé.
- Ne pas oublier d' [enregistrer les compétences] pour enregistrer l'autoévaluation.
- Nous conseillons de valider à chaque compétence.
- Vous pouvez réajuster vos commentaires pour chaque compétence ainsi que les rubriques : Points positifs et les axes d'amélioration – situées après le tableau des compétences.
- Vous **réajustez votre autoévaluation** sur la fiche "**Mon parcours : activités de soins**".
Ce tableau reprend les neuf activités du référentiel.

Vous pouvez également vous référer au référentiel d'activités disponible au-dessus du tableau des compétences dans **la liste des activités détaillées** (Annexe I: référentiel d'activités).

Le tuteur consulte cette fiche "**Mon parcours : activités de soins**" avant la fin du stage et en présence de l'étudiant.

Cette autoévaluation servira de base d'échange également pour l'entretien du Bilan final de stage.

3 – A LA FIN DU STAGE :


- La fiche Bilan final de stage est à remplir exclusivement par le tuteur au cours d'un entretien avec l'étudiant (le tuteur de stage se connecte sur son profil tuteur avec son identifiant et son mot de passe sur la fiche Bilan final de stage).
2 parties sont à compléter par le tuteur :
 - 1^{re} partie : évaluation des compétences
 - 2^e partie : commentaires du tuteur (points positifs, axes d'amélioration).

Le tuteur remplit **la partie 1 : évaluation des compétences**

Tant que le tuteur n'a pas complété ou modifié sa partie, c'est **votre autoévaluation** des compétences dans "**mon parcours : acquisitions des compétences**" qui apparaît. Le tuteur dispose ainsi d'un support lors du Bilan final de stage pour échanger avec vous.

Le tuteur réajuste et valide les compétences de l'étudiant dans la partie 1 de la fiche Bilan final de stage.

Le tuteur remplit **la partie 2 : commentaires du tuteur** (points positifs et axes d'amélioration).

A la fin de l'évaluation, le tuteur clique sur  pour éditer l'évaluation. Chaque page est imprimée, datée, signée par le tuteur et l'étudiant puis tamponnée par le terrain de stage L'original du Bilan final de stage sera conservé par l'étudiant **qui le remettra à la Coordinatrice des stages lors du temps de "Retour de stage" organisé à l'IFSI. Le tuteur en garde une copie informatique ou papier.**

Après l'entretien du Bilan final de stage, vous vous connecterez, en mode étudiant, pour mettre à jour vos fiches "**Mon parcours : acquisition des compétences**" et "**mon parcours : activités de soins**" afin que votre *eportfolio* soit conforme à votre Bilan final de stage qui lui, figurera dans votre dossier d'évaluation continue de la formation.

- **la fiche Synthèse des acquisitions des compétences en stage** vous permet d'avoir une vision globale de toutes vos évaluations de stage. Elle est automatiquement mise à jour et affiche pour chaque stage vos évaluations du **Bilan final de stage** réalisées par le tuteur.

NOTA BENE : Cette fiche de synthèse ne comporte que 3 niveaux d'acquisition "non mobilisé", "Non acquis", "Acquis".

Le niveau "A améliorer" dans la fiche mon parcours : acquisition des compétences devient "non acquis" sur votre fiche de synthèse.



Berger-Levrault – 755800646 RCS Paris

Toute reproduction partielle ou totale du présent document est interdite sans autorisation de l'auteur en dehors de Berger-Levrault.

Mode opératoire étudiant ePortfolio_XXXXXX modele-sept2019.docx

©sept 19 – Document non contractuel